

Objet : Plan « J'apprends à nager » 2017

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Dans le cadre du plan « Citoyens du sport », le plan « J'apprends à nager » a été créé afin de permettre l'apprentissage de la natation au plus grand nombre, notamment concernant les populations les plus fragiles et résidant dans les territoires carencés.

Dans ce contexte, Monsieur Patrick KANNER, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et Monsieur Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'Etat aux Sports souhaitent que le plan « J'apprends à nager » se poursuive sur l'ensemble du territoire pour 2017. Ils souhaitent que nous puissions augmenter significativement le nombre d'enfants bénéficiaires de ce programme citoyen ; notamment les enfants vivant au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des zones de revitalisation rurale (ZRR).

Le plan « J'apprends à nager » étant une priorité ministérielle, l'Etat a dégagé des moyens conséquents pour soutenir ces actions d'apprentissage de la natation. En effet, c'est un budget total de 2,5 millions d'euros qui est alloué par l'Etat via la campagne CND5 2017.

Ainsi, je vous invite à faire valoir, dès que possible, votre engagement dans ce dispositif lors de la campagne CND5 2017.

Par ailleurs, il est également à noter que pour favoriser le développement de cette action sur vos territoires, il vous est possible de recruter un "Service Civique". Pour tout renseignement sur ce sujet, nous vous invitons à contacter les services fédéraux.

D'autre part, je vous informe que la fédération a largement abondé le budget de ce dispositif, en complément de la subvention ministérielle dédiée, afin de pouvoir vous proposer une dotation matérielle de qualité ainsi qu'un accompagnement financier fédéral qui doit pour vous permettre de développer cette opération dans les meilleures conditions.

De même, la fédération a développé une licence spécifique « J'apprends à nager », au tarif préférentiel de 15€ par nouveau licencié, qu'il vous faudra contracter notamment pour garantir la couverture d'assurance de vos pratiquants qui prendront part à ce dispositif.

Dans ce contexte, nous devons, ensemble, démontrer notre capacité opérationnelle à conduire un programme d'intérêt général. Sachons, à nouveau, relever ce défi sachant que le Ministère en charge des Sports, tout comme la fédération, compte vivement sur votre mobilisation.

Le cas échéant, nous vous invitons à vous rapprocher de votre ligue régionale pour les informer de vos intentions dans ce domaine.

Pour plus de précisions, vous pouvez contacter Monsieur V. HAMELIN (01.41.83.87.66 / vincent.hamelin@ffnatation.fr) du département développement des pratiques de la fédération.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents,, l'expression de mes sentiments sincères et respectueux.



Le Président
Francis LUYCE